

Pharmacie de la Clinique Kuindo-Magnin,  
Tel : +687 42.01.71 / 42.01.73

DASS NC

Mme Marie-Laure MESTRE  
7 Avenue Paul Doumer  
98849 – Nouméa

À Nouville, le 25 septembre 2024

**Objet : Courrier d'engagement à la convention ProMed et procédure de tri en interne**

Madame la Directrice,

En accord avec les recommandations formulées par la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales de la Nouvelle-Calédonie, transmises à la SA Propreté Médicale par le biais de la DDDT de la Province Sud, par lettre datée du 29 juillet 2024, la Clinique Kuindo-Magnin s'engage à établir une procédure rigoureuse pour une gestion optimale des déchets anti-cancéreux (cytotoxiques/cytostatiques).

La présente procédure établit des directives pour la mise en œuvre d'un tri sélectif au sein du service d'Oncologie et de la Pharmacie, comprenant un stockage dans des récipients spécifiques munis de signalétiques appropriées permettant leur identification et leur distinction, afin de garantir un traitement adéquat des déchets contaminés par incinération à 850 °C, ainsi que des déchets concentrés destinés à un traitement à l'exportation.

La procédure interne liée à la gestion rigoureuse de ces deux types de déchets se trouve annexée au présent document.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Pharmacien Gérant

Olivier BOTREL



Directeur Général

Serge MAGOT

